

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : relocalisons !

Les démarches de circuits-courts fleurissent, les envies des consommateurs fourmillent, les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire sont prêts, les outils juridiques existent...



Le Projet Alimentaire Territorial est une démarche volontaire co-construite, inscrite dans la loi d'avenir agricole, visant à relocaliser l'économie, l'agriculture et les services, pour s'orienter vers un système agricole et alimentaire respectueux de l'environnement, de la santé et créateur de lien social. C'est un projet global visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations.

Il vise à structurer et mettre en œuvre un système agricole et alimentaire territorial intégré approvisionnant un bassin de consommation en produits locaux et de qualité, par le soutien à l'installation des agriculteurs, le développement des circuits-courts, l'introduction de produits bio et locaux dans la restauration collective...

Il est temps de penser et d'impulser un véritable projet alternatif pour notre agriculture, notre alimentation et nos territoires !

Brigitte Allou -



© François Lafitte

Députée écologiste
de la Dordogne.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE, co-construite et fédératrice

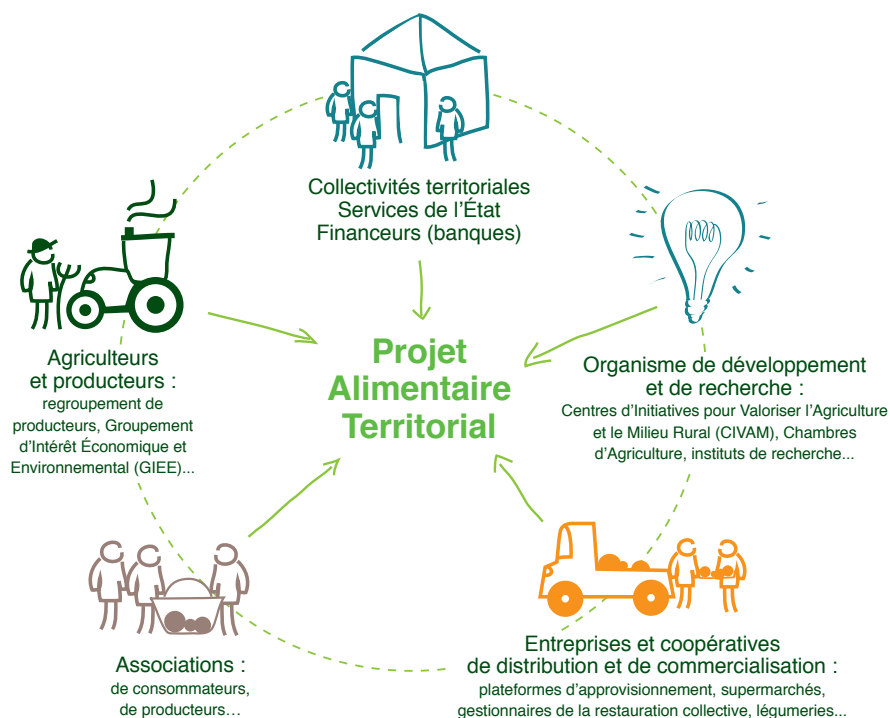
Un Projet Alimentaire Territorial répond aux besoins des consommateurs, des gestionnaires des restaurants collectifs et des élus en mettant à disposition des produits locaux de qualité. Il permet de structurer l'offre en créant des débouchés pour les agriculteurs,

les producteurs et les transformateurs. Il est initié par des collectivités territoriales ou des services de l'État ou des regroupements de producteurs.

L'implication des acteurs locaux est essentielle pour les mener à bien.

➔ **Financements mobilisables** au démarrage avec les aides des programmes européens (Fonds Européen de Développement Économique et Régional avec le programme Leader), régionaux et territoriaux.

➔ **Intégration** dans les documents d'urbanisme : SCoT (Schéma de COhérence Territoriale), Agenda 21... et les outils d'aménagement (Plan Régional de l'Agriculture Durable, Pôle Territorial de Coopération Économique...).



UN PROJET POUR METTRE LES ACTEURS autour de la table !



1

Impulsion de la démarche

Des élus, des groupements de producteurs, des collectivités locales, des associations de citoyens...

2

Fédération des acteurs et initiation de la dynamique

Création d'un comité de pilotage

3

Diagnostic du territoire Co-construction du projet

Évaluation des besoins
Cartographie des acteurs

4

Mise en œuvre

Structuration des filières
Création de postes pour l'animation du projet

5

Pérennisation du projet

Suivi de la réalisation des objectifs

De nombreuses initiatives pionnières ont montré la voie du Projet Alimentaire Territorial en France (« Plan Local de l'Agriculture » à Rennes, « Contrats Alimentaires de Proximité » dans le Nord-Pas-De-Calais...). La volonté de relocaliser est bien présente dans les territoires et il s'agit de fédérer les énergies par le lancement d'une démarche participative de Projet Alimentaire Territorial dont les principales étapes sont :

Vers un système agricole et alimentaire territorial durable

UNE MULTITUDE D'INITIATIVES EXISTANTES dans les territoires



Le « Plan Local de l'Agriculture » de Rennes : un projet abouti.

Mis en place en 2008 à Rennes Métropole, ce plan a été élargi à l'ensemble des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) en 2010. Un comité de pilotage, composé de la Chambre d'Agriculture, de la SAFER Bretagne (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), du pays de Rennes et des EPCI, bénéficie depuis 2011 des aides de la région, à hauteur de 30000€, pour le développement de « projets agricoles et alimentaires de territoire ». Le plan d'action établi sur 3 ans vise à approvisionner la restauration collective en produits bio, structurer l'offre de produits agricoles locaux...

Cette initiative s'est traduite par la création d'un Observatoire de l'agriculture, d'un guide des producteurs locaux, l'ouverture d'un magasin collectif distribuant des produits locaux, l'organisation d'événements dans les fermes...



« Le Projet Alimentaire Territorial, un outil à saisir pour la métropole d'Aix-Marseille-Provence ! » Jean-Christophe Robert, Association Filière Paysanne.

Le « Schéma Directeur Agricole Communautaire » est une initiative constituant une véritable démarche de Projet Alimentaire Territorial impulsée pour la création de la future métropole. Élaborée en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'association Filière Paysanne, elle est axée autour de la préservation des espaces agricoles, le développement d'une agriculture durable et de proximité, la valorisation de la profession agricole et la sensibilisation du public.



ASSEMBLÉE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07 SP

Mathilde Théry et Gayanhé Jovet
Tél. 01 40 63 96 05
ballain@assemblee-nationale.fr

**POUR ME
CONTACTER**

EN CIRCONSCRIPTION
28/30, rue Bourbaraud
24100 BERGERAC

Tél. 05 53 23 74 46
Fax : 05 53 27 23 41
permanence.ballain@orange.fr